

LES FEUILLETS

Commune de HOCHSTATT

Juillet 2013 - N° 52

LE MOT DU MAIRE

Les travaux de mise en « accessibilité » de la mairie sont à présent achevés.

Le bâtiment répond aux normes requises pour tout établissement recevant du public à partir du 1^{er} janvier 2015.



Dans l'attente de la réalisation définitive de la voirie et des abords, une signalisation provisoire sera mise en place, ce, afin de sécuriser, le mieux possible, les conditions de circulation (fluidité et vitesse).

Le plan intégré en pages intérieures de ce « Feuillet » vous permettra de bien visualiser le principe.

L'été est enfin là ! Hélas, avec les nuisances générées par l'absence de civisme ou du fait d'une certaine nonchalance...

Une fois de plus, je vous appelle au mieux vivre ensemble et vous en remercie par avance.

Les mois d'été sont souvent des périodes propices à la réalisation de certains travaux. Cette année encore, seront réalisés aux écoles, des travaux d'embellissement, de rénovation et d'isolation thermique.

D'autres travaux, totalement imprévus, dans le chœur de l'église, sont programmés dès la mi-août, pour une finition fin octobre, voire début novembre.

Le remplacement de la conduite d'eau Grand'Rue / rue de Heimsbrunn sera effectué courant septembre.

Comment ne pas inviter et inciter notre jeunesse à adhérer aux nombreuses activités de loisirs organisées par nos associations locales ou par la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth.

Je vous souhaite à toutes et à tous un bel été !

Le Maire,
Michel WILLEMANN

JOURNEE DU PATRIMOINE 2013

Pour la 30^{ème} édition des journées du patrimoine, Hochstatt avec la CCSI, organisera le dimanche 15 septembre de 14h à 18h, la visite guidée du village.

Des historiens vous emmèneront dans les rues et venelles, vous narrant l'Histoire liée à ces lieux. Il sera possible de visiter l'horloge de l'église et d'admirer l'orgue Callinet.

Une animation musicale et un conteur circuleront dans le village.

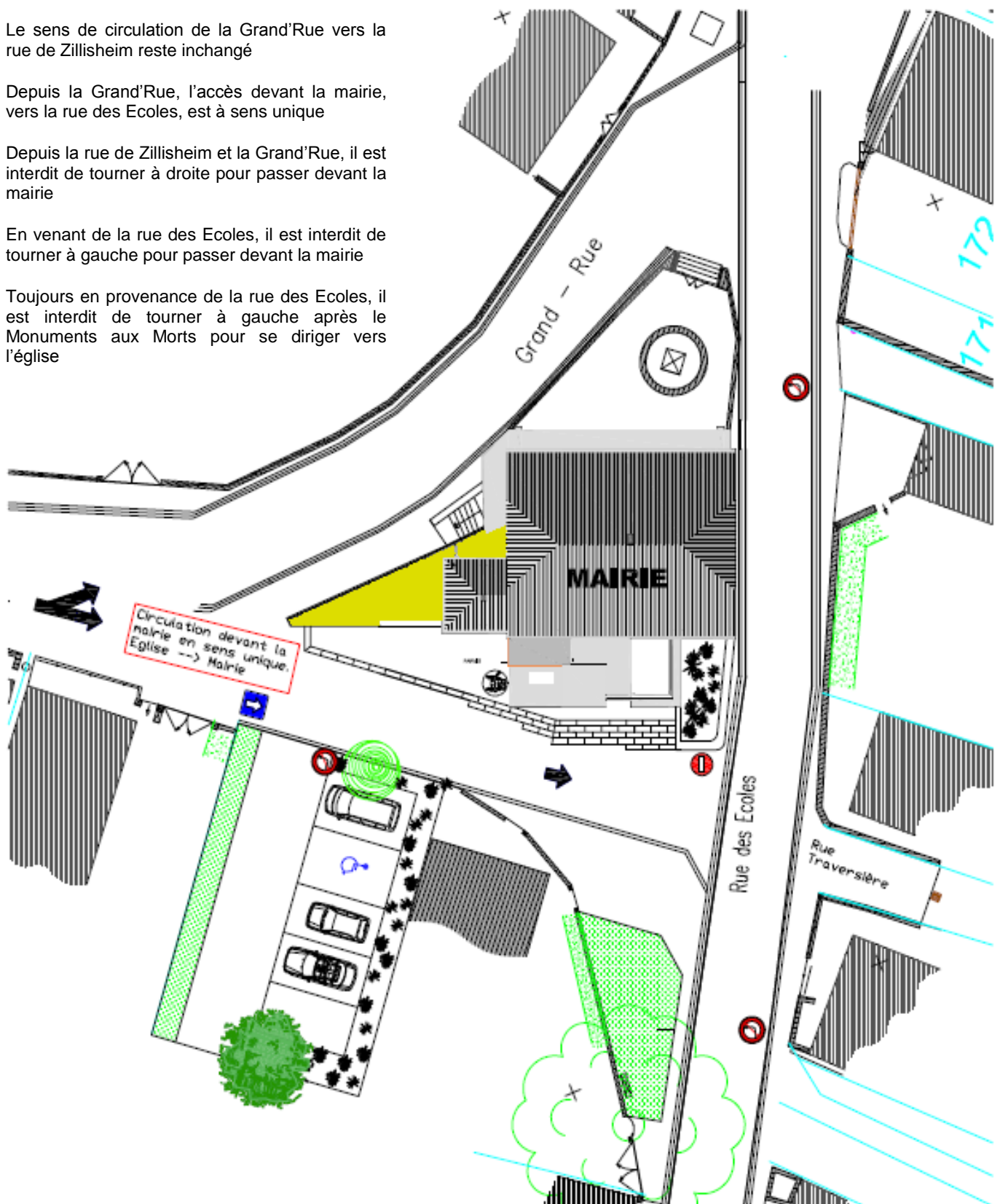
Une buvette ainsi que de la petite restauration, tenues par l'association Saints Pierre et Paul pour la rénovation de l'église, se tiendront à la mairie.

Nous vous attendons nombreux pour découvrir ou redécouvrir notre Village !



PLAN DE CIRCULATION AUTOUR DE LA MAIRIE

- La priorité à droite est toujours de rigueur autour de la mairie
- Le sens de circulation de la Grand'Rue vers la rue de Zillisheim reste inchangé
- Depuis la Grand'Rue, l'accès devant la mairie, vers la rue des Ecoles, est à sens unique
- Depuis la rue de Zillisheim et la Grand'Rue, il est interdit de tourner à droite pour passer devant la mairie
- En venant de la rue des Ecoles, il est interdit de tourner à gauche pour passer devant la mairie
- Toujours en provenance de la rue des Ecoles, il est interdit de tourner à gauche après le Monuments aux Morts pour se diriger vers l'église



A propos

J'habite rue de Galfingue ; pour rejoindre la départementale, par où faudra t'il passer ?
Par la rue de Zillisheim, depuis le réaménagement du carrefour, la sortie est beaucoup plus aisée. Dans des conditions normales, il faut compter environ 3,20 minutes ; par la rue de la Chapelle le temps moyen est de 3,40 minutes ; ceci jusqu'à la sortie d'agglomération.

ECOLE ELEMENTAIRE

Le programme de réhabilitation engagé en 2012 au niveau de l'école élémentaire se poursuivra dans deux autres salles de classe, à savoir :

- ♦ Travaux de dépose complète des plafonds et de l'isolation sous toiture
- ♦ Dépose d'une membrane étanche d'un complexe isolant et d'un faux plafond acoustique
- ♦ Pose de nouveaux luminaires et réalisation des travaux de peinture

Coût total de l'opération : 32 186,06 € TTC.



SECURITE

↳ ECOLES

Compte tenu des trop nombreuses dégradations et actes de vandalisme récurrents, le Conseil Municipal a décidé d'installer aux écoles un système de vidéosurveillance, ainsi que la mise en place d'une clôture supplémentaire.

Le coût n'est pas anodin, mais hélas indispensable.

↳ CASERNE POMPIERS / BÂTIMENT TECHNIQUE

Là aussi, trop de vandalisme, coûtant fort cher à la collectivité.

La mise en place d'une vidéosurveillance, dont l'installation, prévue au courant de l'été, après autorisation préfectorale, permettra de mieux élucider les actes de malveillance.

↳ EGLISE

En raison de la chute d'une partie du plafond du chœur de l'église, le Conseil Municipal, par délibération du 29/04/2013, a décidé de faire procéder aux travaux de réhabilitation comportant :

- ♦ La mise en place d'un échafaudage
- ♦ Les travaux d'électricité, de plâtrerie et de peinture

Le coût de l'opération s'élève à 37 393,98 € TTC.

A noter que le Conseil de Fabrique prendra en charge les travaux de peinture et l'acquisition des luminaires.

Ces différents lots ont été attribués en prenant en compte un critère de rapidité d'exécution de la prestation, ce, afin que les travaux puissent démarrer aux alentours de la mi-août, pour se terminer au plus tard fin novembre 2013.

PROCHAINES MANIFESTATIONS

DATE	HEURE	MANIFESTATION	ASSOCIATION	LIEU
02 juillet	19 h 00	Audition de l'Ecole de Musique	Ecole de Musique	Salle de Musique
25 juillet	16 h 30	Don du Sang	Donneurs de Sang	Salle Elisabeth Schyrr
31 août	19 h 00	Cinéma Plein Air	AOSE	Dépôt Communal
06 octobre	12 h 00	Repas Carpes frites	Société de Musique	Salle de Musique
13 octobre	17 h 00	Concert d'automne	Société de Musique	Salle de Musique
24 octobre	16 h 30	Don du Sang	Donneurs de Sang	Salle Elisabeth Schyrr

RAPPEL AU CIVISME

Avec les beaux jours, tous nos concitoyens souhaitent profiter de leurs jardins, terrasses et bénéficier du soleil. C'est également le moment où certaines personnes oublient la civilité et la proximité de leur entourage.

Nous vous rappelons quelques règles à respecter en vertu de l'arrêté municipal N° 30/1997 du 10 juin 1997.

Les travaux extérieurs

L'usage de tout outillage à moteur (tondeuse, taille haie, etc...) est interdit :

- ▶ Les jours ouvrables avant 8 h, et après 20 h
- ▶ Les samedis avant 8 h, et après 18 h
- ▶ Les dimanches et jours fériés.

Appel à la citoyenneté des parents

Concernant les problèmes de nuisances sonores dues aux scooters ou autres engins trafiqués.

Donnez l'exemple et faites la leçon à vos enfants !

N'enfumez pas vos voisins

Le brûlage des déchets à l'air libre est réglementairement interdit.

L'élagage des arbres, arbustes et haies en bordure des voies publiques

Les arbres, arbustes et haies qui avancent sur le sol des voies publiques et chemins ruraux, doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies, 2 mètres étant la hauteur maximum autorisée par le code civil.

Animaux de compagnie

Les propriétaires et possesseurs d'animaux de compagnie, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage.

Piscine

Les propriétaires de piscine doivent prendre toutes précautions pour ne pas troubler le voisinage par des bruits émanant de telles installations. (Bruit de pompe à chaleur, moteur de filtres, sonorité élevée des jeux dans l'eau).

Rappel sécurité : Vos installations doivent être conformes à la législation en vigueur pour assurer la sécurité des enfants.

INFOS BREVES DE LA VIE LOCALE

Le 7 avril 2013, les hochstattois se sont prononcés à 52,45 % pour la collectivité unique d'Alsace.

Le 1^{er} juin 2013, une animation particulière régnait dans la rue de la Chapelle... l'inauguration de l'EHPAD Œuvre Schyrr.

La 1^{ère} Fête de l'Été, le 22 juin 2013 a remporté un franc succès !
Encourageant pour l'avenir.

Tous les couples désireux de convoler en « Justes Noces », à la mairie de HOCHSTATT, sont priés de contacter le service administratif municipal, afin de convenir d'un rendez-vous.

Horaires d'ouverture de la mairie en période estivale :

↳ du 20 juin au 30 août 2013

Lundi	10 h 00 à 12 h 00
Mardi	16 h 00 à 19 h 00
Jeudi	13 h 30 à 17 h 00
Vendredi	13 h 30 à 17 h 00

La désormais traditionnelle
« Opération Brioches » se
déroulera
du 11 au 14 septembre 2013

Autorisation de Sortie du Territoire : ce document qui permettait à un enfant de circuler dans certains pays sans être accompagné de ses parents est supprimé depuis le 1^{er} janvier 2013.